



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL, Renaud CHEIN.

**Etaient absent excusé :** Catherine SANCHEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Gilles NAVELLIER pouvoir Didier PHOENIX, Audrey JOLLY pouvoir Carmen Picazo, Chantal BOURDELAS pouvoir Magali LARAPIDIE

**Secrétaire de séance :** M. LASSALLE Jacques

**Finances 2021/66 N°27**

**Décision modificative n°1\_ Budget principal**

Vu la délibération en date du 8 février 2021 portant adoption du Budget Primitif 2021 du budget principal de la commune de Brach ;

**Le Maire,**

**EXPLIQUE** au Conseil Municipal, que l'examen des reprises du budget principal a fait ressortir une anomalie de reprise du résultat de fonctionnement 2020 en 2021, qui nécessitent une modification du chapitre 002. Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

**INFORME** le conseil municipal que suite à cette anomalie il y a lieu d'ajuster le compte 002 excédent antérieur reporté. Les décisions modificatives étant destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables, Monsieur le Maire propose de régulariser cet écart en votant une décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes en section de fonctionnement.

**PROPOSE** aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal 2021, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW 45

ID : 033-213300700-20211221-FINANCES216627-DE

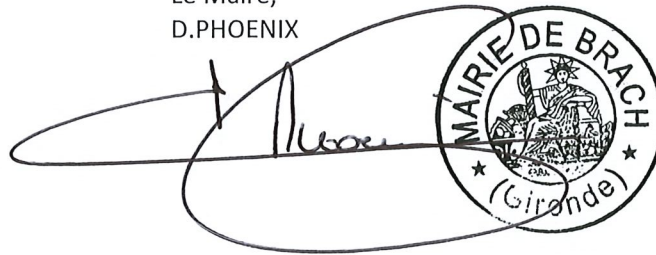
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article		Montant	Article	R002	Montant
6064	Fournitures administratives	454.71	002	Résultat reporté	454.71
	<b>Total</b>	454.71		<b>Total</b>	454.71

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** d'approuver la présente décision modificative n°1 du budget principal de la commune sur l'exercice 2021, telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97